

REPUBLIQUE FRANCAISE	Dossier n° DP 046 118 24 S0030
Commune de GIGNAC 	Date de dépôt : 30/10/2024 Date affichage Mairie : 30/10/2024 Demandeur : Sci Pech Negre Pour : Construction d'une piscine Adresse Terrain : 55 Route du champ PECH NEGRE 46600 GIGNAC

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de GIGNAC
Régularisation

Le Maire de GIGNAC,

Vu la déclaration préalable présentée le 30/10/2024 par Sci Pech Negre , représentée par Dominique BASTIT, demeurant 55 Route du champ PECH NEGRE 46600 Gignac ;

Vu l'objet de la déclaration :

**Pour la régularisation de la construction d'une piscine
sur un terrain situé à : 55 Route du champ PECH NEGRE 46600 GIGNAC**

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/03/2014, modifié le 01/02/2016 ;

Vu la zone Ux ;

Considérant que le projet porte sur la régularisation de la construction d'une piscine de 4.5 x 3 m. sur la parcelle 0A-1225 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable **DP 046 118 24 S0030**.

GIGNAC, le

30/10/2024

**Le Maire,
Solange OURCIVAL**



Nota Bene : - Il est rappelé qu'une piscine doit être obligatoirement pourvue d'un dispositif de sécurité normalisé pour éviter tout risque de noyade (dispositions du décret n°2003 – 1389 du 31/12/2003 modifié le 07/06/2004)